



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située au 620, rue De Frontenac
Ville de Berthierville**

La demande de dérogation mineure DM-04-2020 concerne la propriété située au 620, rue De Frontenac située dans les zones 4-R-10 et 4-R-11.

La demande vise à permettre la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 114.52 mètres carrés et une hauteur totale de 7.52 mètres alors que l'article 7.5.3 du règlement de zonage numéro 748 permet une superficie maximale de 75 mètres carrés et une hauteur totale de 6 mètres.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacé par une période de consultation écrite.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 13 octobre 2020 au 2 novembre 2020. Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement à la demande de dérogation mineure en s'adressant à la Ville de Berthierville à l'adresse courriel suivante : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Donné à Berthierville, ce 13 octobre 2020

Sylvie Dubois,
Directrice générale et greffière

**Ville de
Berthierville**

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
Télécopie : 450 836-1446
www.ville.berthierville.qc.ca